



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/ES-10/6/Add.1  
S/1997/494/Add.1  
11 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Dixième session extraordinaire d'urgence  
Point 5 de l'ordre du jour  
MESURES ILLÉGALES PRISES PAR  
ISRAËL À JÉRUSALEM-EST OCCUPÉE  
ET DANS LE RESTE DU TERRITOIRE  
PALESTINIEN OCCUPÉ

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Rapport du Secrétaire général présenté en application  
de la résolution ES-10/2 de l'Assemblée générale

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES . . . . .	2
Afrique du Sud . . . . .	2
Liban . . . . .	2
Thaïlande . . . . .	3

RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES

Afrique du Sud

[Original : anglais]

1. Le Gouvernement sud-africain désapprouve fortement les activités de construction menées par Israël en vue d'édifier une nouvelle colonie de peuplement à Djabal Abou Ghounaym/Har Homa en Cisjordanie.
2. L'Afrique du sud réaffirme que toutes les activités de peuplement menées dans les territoires occupés sont contraires au droit international et constituent un obstacle majeur à la paix.
3. En outre, les activités de peuplement menées dans les territoires sous occupation israélienne constituent une violation de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Ces territoires ne sont pas sous la souveraineté d'Israël et l'Afrique du Sud juge inadmissible leur acquisition par la force.
4. L'Afrique du Sud a pris note avec préoccupation du fait que la construction de colonies de peuplement à Djabal Abou Ghounaym/Har Homa se poursuit et que les appels exhortent Israël à suspendre immédiatement les travaux sont pour le moment restés sans suite.

Liban

[Original : arabe]

1. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient est imputable au Gouvernement israélien qui a déclaré, à maintes reprises, désavouer les principes et les règles sur lesquels était fondé le processus de paix enclenché à la Conférence de Madrid. Le Gouvernement israélien est en outre revenu sur les engagements qu'il avait pris envers d'autres parties arabes, tant à Oslo qu'à Washington.
2. Le fait que le Gouvernement israélien continue de construire et de développer des colonies de peuplement, constitue en lui-même une violation flagrante de tous les engagements pris dans le cadre du processus de paix et ne peut qu'affaiblir et détruire ce processus. Le fait qu'Israël ait décidé de construire une nouvelle colonie de peuplement à Djabal Abou Ghounaym, au sud de Jérusalem-Est occupée, montre que le Gouvernement israélien est résolu à imposer par la force une politique de fait accompli qui est tout à fait incompatible avec la paix et les exigences auxquelles les pays de la région doivent satisfaire pour que celle-ci se concrétise, et ne fait aucun cas des droits et intérêts de ceux qui sont supposés être les partenaires d'Israël dans le processus de paix.
3. Le Liban réaffirme son attachement à la paix qu'il considère comme un choix stratégique, et se dit convaincu que pour atteindre un tel objectif, il est indispensable que les principes du droit international et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies soient respectés. Il demande que les négociations avec les parties libanaises et syriennes reprennent, à

/...

partir du stade où elles s'étaient interrompues. En outre, le Liban demande que les pourparlers israélo-palestiniens relatifs au statut final soient engagés de sorte que le peuple palestinien puisse exercer son droit légitime à la création d'un État indépendant ayant pour capitale Jérusalem, compte tenu de l'importance politique et religieuse que revêt la Ville Sainte pour les Palestiniens en particulier, et pour les adeptes des religions musulmane, chrétienne et juive en général.

Thaïlande

[Original : anglais]

Le Gouvernement royal thaïlandais s'est strictement conformé à la résolution ES-10/2 de l'Assemblée générale. Il n'a jamais appuyé les activités illégales menées par Israël dans les territoires occupés, y compris Jérusalem. La Thaïlande soutient sans réserve les droits inaliénables du peuple palestinien et le processus de paix au Moyen-Orient.

-----